

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE LORSQU'UNE SITUATION D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE EST SIGNALÉE (AIDE-MÉMOIRE)

RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES DIVERS ACTEURS LORS D'UN ACTE DE VIOLENCE

ADULTE DE L'ÉCOLE

ÉLÈVE VICTIME

ÉLÈVE TÉMOIN

PARENT

SIGNALE L'ÉVÈNEMENT

SELON LES MODALITÉS RETENUES PAR L'ÉCOLE DANS LE RESPECT DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

ADULTES RESPONSABLES DU SUIVI DES SIGNALEMENTS DE L'ÉCOLE

Prendre connaissance du signalement
Assure à la personne qui fait le signalement qu'un suivi sera donné à sa demande
Évaluation du signalement, cueillette d'informations
Rencontre avec le directeur

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE (ou personne qualifiée désignée par la direction)

Prendre connaissance du signalement
Évaluation de l'évènement
Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire (mesures de protection)
Intervenir auprès de l'auteur du geste
Rencontrer les témoins et leur offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire
Informers les parents de la situation (doit être fait nécessairement par le directeur)
Assurer le suivi des interventions
Mettre en place au besoin un plan d'intervention
Référer au besoin aux services éducatifs complémentaires de l'école
Consigner l'acte d'intimidation selon les modalités de confidentialité de l'école (dossier d'aide)
Transmettre un rapport sommaire au DG selon les modalités de confidentialité